

Réf: CBS
04.94.18.84.12
Fax : 04.9418.84.38
ml: [claire-beatrice.spire\(@var.pref.gouv.fr](mailto:claire-beatrice.spire(@var.pref.gouv.fr)

Toulon, le 22/12/2003

LE PRÉFET DU VAR
à

Monsieur le Président du Syndicat intercommunal
d'aménagement hydraulique de l'Eygoutier

OBJET : Travaux d'aménagement de l'Eygoutier pour la lutte contre les inondations
REFER Expertise du CETE
P.J. Un rapport du CETE et un avis de synthèse.

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire du rapport établi par le CETEMéditerranée (centre d'études de l'Équipement) suite à l'examen qu'il a effectué, à ma demande, des études menées pour le compte de votre syndicat, aux fins de définir les modalités d'aménagement de l'Eygoutier, afin de **résorber les risques d'inondations** sur le territoire des communes de La Carde et de Toulon. Est jointe à ce rapport la note de synthèse correspondante. Les résultats de cette expertise tiennent compte des réponses apportées par le Cabinet DARAGON-SOGREAH aux questions soulevées par le CETE.

Il appartient désormais au maître d'ouvrage de constituer le dossier, établi sur la base de cette expertise et sur des études plus affinées, de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ainsi que le dossier relatif à la déclaration d'utilité publique des travaux envisagés. Ces dossiers, qui ont vocation à être soumis à enquête publique, devront éclairer le public sur la nature des travaux et sur leur coût, de même qu'ils doivent faire apparaître précisément les effets attendus, notamment en ce qui concerne les améliorations sur la zone urbanisée de La Garde et sur la commune de Toulon.

Toutefois, l'ampleur et l'importance de ce projet me conduisent à m'interroger sur la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement projeté. Il me semble, en effet, que sa réalisation nécessite un portage **par une structure dotée de moyens techniques et financiers importants. Peut-on considérer que le SIAHE, dans son actuelle configuration, dispose réellement de la surface optimale?** Ne faudrait-il pas prévoir d'impliquer d'autres collectivités très concernées tant du point de vue des effets escomptés que des financements?

Ce faisant, je pense naturellement à la ville de Toulon et à **la communauté d'agglomération "Toulon-Provence-Méditerranée"** que j'ai contactée de manière informelle.

Sauf avis contraire de votre part, je me propose de provoquer prochainement une rencontre entre votre syndicat et ces collectivités territoriales, autour de mes services, pour évaluer les suites à donner.

Pierre-Étienne BISCH